

6&7

Société par actions simplifiée
Au capital de 80.610 Euros
Siège social : 19 rue de Milan
75009 Paris
819 928 896 RCS PARIS

EXTRAIT DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
DU 22 JUIN 2026

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Les Associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à (442 627) euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : (442 627) euros

Affectation

En totalité au compte « report à nouveau », soit : (442 627) euros

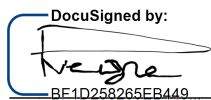
TROISIEME DECISION

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président constatant que, du fait des pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, applicable à la Société en vertu de l'article L. 227-1 du même code, décident à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et que celle-ci poursuivra son activité.

Les Associés constatent, compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Certifié conforme

DocuSigned by:

BF1D258265EB449

Le Président

Rebelote 7

Représentée par Pascal Nègre